

*Les subsides*

personne d'autre. C'est une tendance très insidieuse que nous devons bloquer. Une bonne façon de commencer serait d'adopter la motion d'aujourd'hui.

**L'hon. Gerald Regan (secrétaire d'État):** Monsieur l'Orateur, je crois que, par essence, un gouvernement responsable a le droit d'informer le public de ses initiatives, de ses politiques et de ses lois. On ne peut avoir de gouvernement responsable sans un électorat bien informé. Je ne crois pas possible pour un gouvernement de bien informer le public sans s'appuyer en toute partie sur la publicité. Je pense donc que vous pourriez me ranger parmi ceux qui sont convaincus non seulement que les gouvernements agissent de façon responsable en faisant de la publicité, mais qu'ils ont le devoir d'en faire.

Dans un pays comme le Canada où la population est disséminée sur un vaste territoire, où prolifèrent les chaînes de télévision, dont bon nombre diffusent des émissions américaines, il n'est pas très facile pour un gouvernement d'atteindre l'ensemble du public pour expliquer aux citoyens les politiques et les lois importantes. Il s'agit d'une tâche très difficile exigeant de recourir à diverses méthodes pour atteindre un public aussi dispersé. On a suggéré de renseigner la population sur les lois, les politiques du gouvernement et les programmes qui intéressent les contribuables. Le premier réflexe de beaucoup de gens sera bien sûr de dire que c'est là le travail des médias. A la réflexion, toutefois, une personne objective en viendra rapidement à la conclusion que ce n'est pas la responsabilité des médias et qu'ils n'ont guère les moyens de le faire. Les médias sont plutôt en mesure de choisir, dans ce qui se passe au gouvernement, les faits qui présentent le plus d'intérêt pour le public et que ce soit l'imprimé, la radio, la télévision ou un autre moyen d'information, et ils ne peuvent le plus souvent mettre en relief les faits saillants d'un programme que d'une façon superficielle. Ce n'est pas leur responsabilité de rendre compte de tous les programmes gouvernementaux dans leurs moindres détails. Leur fonction n'est pas d'expliquer exactement aux gens comment se prévaloir des subventions du programme d'isolation des maisons. Ce n'est pas du tout leur rôle. Nous devons donc tout de suite conclure que les médias ne peuvent s'acquitter de la tâche d'informer tous les Canadiens des programmes publics et on ne peut s'attendre non plus qu'ils le fassent. Ce n'est pas ainsi qu'il faut s'y prendre.

Il faut se demander s'il y a des moyens de rejoindre le public par la publicité. Il peut y en avoir toute une assortment, selon l'étendue que l'on donne au terme «publicité». Mais je crois que la majorité reconnaît qu'un public mieux renseigné par la publicité informative est mieux en mesure d'utiliser les programmes du gouvernement, de juger de la sagesse de ces programmes et de présenter des instances par l'intermédiaire de leurs représentants élus ou par quelque autre moyen qu'ils préfèrent. C'est donc un excellent argument à l'appui de la thèse selon laquelle les gouvernements se doivent de faire de la réclame.

Je pense que le message du jeune député de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) n'est pas très constructif.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Regan:** Ce qui m'inquiète parfois à la Chambre, ce sont ceux qui croient que nous sommes chargés de poursuivre la campagne électorale pendant toute la durée de notre mandat. Je ne crois pas qu'il doive en être ainsi. Les partis doivent certes se battre vigoureusement durant la campagne électorale,

mais je crois qu'un député a par ailleurs de plus hautes responsabilités.

**M. Blaikie:** Vous êtes un véritable démocrate.

**M. Regan:** Je suis heureux de recevoir cet appui. Ce qui me trouble à ce sujet, ce sont ceux qui disent une chose quand ils sont au pouvoir, puis exactement le contraire quand ils siègent dans l'opposition. Je dis cela à propos du jeune député qui vient de parler, car il était chargé de la publicité durant le gouvernement provisoire, qui s'est bien gardé de ne plus faire de publicité. Ce gouvernement n'a aucunement laissé entendre que, selon lui, un gouvernement ne devrait pas faire de publicité. Il a continué à faire paraître ses annonces. Or, que fait ce monsieur? Il vient tenter ici d'expliquer la façon dont certaines annonces s'appliquent et faire ainsi valoir que ce gouvernement diffère de son gouvernement et d'autres dans le secteur de la publicité.

Il a dit que les temps sont durs et que le gouvernement ne devrait donc pas se permettre de faire de la publicité. Compte tenu des sommes énormes que le gouvernement canadien dépense en publicité touristique et des profits énormes que cela rapporte à l'économie et en fait d'emploi, croit-il, par exemple, que nous devrions cesser toute publicité parce que la conjoncture économique est mauvaise? Je ne suis pas sûr que ce soit là ce qu'il veuille dire, mais c'est ce qu'il dit.

Puis, évidemment, sous prétexte qu'il s'est occupé de publicité au gouvernement—pendant huit mois—il se targue d'être un expert en la matière. Je suis loin d'en être un moi-même...

**Des voix:** D'accord.

**M. Regan:** ... mais je crois justement qu'il est du devoir du responsable de la publicité de consulter les spécialistes de ce domaine et d'autres. Le député nous arrive à la Chambre et déclare: Juste ciel, j'ai découvert un panneau-réclame qui dit seulement «Canada au travail», qui montre des femmes à l'œuvre et porte la mention «Emploi Canada». Il prétend que c'est à cela que la réclame se résume. Le député fait preuve d'une ignorance totale en matière de réclame. Il ne voit pas le programme dans son ensemble. Tout homme qui s'occupe de questions de publicité depuis un certain temps lui dira qu'un programme bien structuré fait appel à des slogans pour rattacher les panneaux-réclame à la publicité qui se fait à la radio, à la télévision et dans les journaux. Le panneau-réclame joue un rôle capital en rappelant soudainement à l'esprit des gens le message communiqué par la télévision ou par les journaux en plus de détail.

**M. McDermid:** Le pays est fort.

**M. Regan:** Soit que le député l'ignore soit qu'il s'en moque, croyant que son rôle se résume à venir au Parlement comme membre de l'opposition et à récriminer contre la réclame. Je tiens à dire, monsieur l'Orateur, que le Canada est aux prises avec bien des problèmes graves et si le député a réussi à convaincre son caucus à l'heure actuelle de consacrer cette journée de l'opposition à traiter des nuances entre la réclame du gouvernement actuel et celle de son prédécesseur, le gouvernement de son parti, alors c'est que le caucus le prend en pitié parce qu'il n'a pas eu l'occasion de présenter quoi que ce soit récemment, ou encore parce que l'opposition est à court de sujets à débattre.